

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Arrondissement
 D'ALBERTVILLE
 Commune de SEEZ (73)

L'an deux mille vingt-quatre, le 17 décembre,

Le Conseil Municipal de la commune de SEEZ, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Lionel ARPIN, Maire, en session ordinaire, en salle du conseil municipal à la Savoyarde.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le quorum est atteint.

Présents : Joël ARPIN, Lionel ARPIN, Romain BOUVET, Michel CLAIR, Christine CLEMENT, Michèle FERRARIS, Alexine LAFAY, Mathieu LECLERCQ, Anne-Emmanuelle LECLERE, Frédéric LIMBARINU, Christel MAILHÉ, Alain MARGUERETTAZ, Coline MARGUERETTAZ, Marie-Claude SORREL.

Absents excusés : Corentin BOUCHER, Christelle BRIU, Joëlle CAMPERS (pouvoir à Anne-Emmanuelle LECLERE), Eric JACQUEMOUD.

Secrétaire de séance : Anne-Emmanuelle LECLERE

Nombre de conseillers en exercice : 18 - **Présents** : 14 - **Votants** : 15

Date de la convocation : le 12 décembre 2024

Date de publication : 20 décembre 2024 au 20 février 2025

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT AU TITRE DU CONTRAT DEPARTEMENTAL 2022-2028 POUR L'AMENAGEMENT DU PARKING DU CENTRE ET DES CONNEXIONS PIETONNES AU MUSEE SAINT-ELOI ET AU CENTRE BOURG

La Commune de Séez souhaite engager des travaux d'aménagement du parking du centre et des connexions piétonnes au musée Saint-Eloi et au centre-bourg dans l'intention de valoriser l'accès centre-bourg par la création d'un lieu de partage et d'échange tout en assurant une continuité « accessible » et accueillante du cheminement piéton.

Afin de répondre à un projet global d'aménagement du centre-bourg il semble rationnel pour la Commune d'aménager une aire de stationnement à proximité de cet espace. Cet aménagement apportera un appui pour la dynamisation du centre-bourg tout en favorisant le déplacement piéton et en optimisant la cohabitation des usagers : véhicules - piétons.

Ces travaux consistent à aménager un parking à proximité du centre-bourg de la Commune par la création de 44 places de stationnement.

Ces travaux consistent à :

- Réaménager un parking à proximité du centre-bourg de la Commune par la création de 44 places de stationnement dont 10 seront prêtes à être équipées de bornes de rechargement pour les véhicules électriques.
- Réaménager les abords du musée Saint Eloi pour faciliter son accès et lui apporter une plus grande visibilité et attractivité, ainsi qu'améliorer l'accès au centre-bourg ;
- Restructurer le terrain de boule derrière l'église dans le but de créer un lieu de vie paisible en centre-ville.

Ces réalisations sont inscrites dans la convention ORT du programme Petites Villes de Demain et visent végétaliser et désimpermeabiliser les espaces publics.

Un marché public a été lancé en Juillet afin de recruter un groupement de maîtrise d'œuvre qui accompagnera la commune dans ses différents projets d'aménagement et de sécurisation des espaces publics dont celui-ci.

Différentes propositions ont été formulées par le groupement de maîtrise d'œuvre, le conseil municipal a retenu l'une des propositions d'aménagement de ce secteur qui est à ce jour au stade d'avant-projet détaillé, celle-ci s'élève à 793 166,57 € HT de travaux.

Le planning prévisionnel de réalisation prévoit un démarrage des travaux au printemps 2025.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Coût du projet		Recettes prévisionnelles		
Nature des dépenses	Montant HT	Nature des recettes	Taux	Montant
		Contrat Départemental	20%	158 633,32 €
Travaux	793 166.57 €	DETR	20%	158 633,32 €
		FDEC	19 %	150 701,64 €
		Autofinancement de la commune	41%	325 198,29 €
TOTAL	793 166.57 €	TOTAL	100 %	793 166.57 €

Aussi la commune sollicite un accompagnement auprès du Département dans le cadre du contrat départemental 2022-2028 « Action 2.5 - Aménagement urbains et Equipements structurants », dans le cadre de la restructuration de stationnements et l'amélioration des connexions piétonnes pour l'accès au musée Saint-Eloi et au centre-bourg, d'un montant de 158 633,32 € HT maximum et l'autorisation de démarrer les travaux par anticipation à l'octroi de la subvention.

Après délibération, le conseil municipal décide :

- D'APPROUVER la réalisation de ce projet,
- DE SOLLICITER la subvention la plus élevée possible auprès du Département au titre du contrat départemental 2022-2028,
- DE DEMANDER l'autorisation de démarrer les travaux de manière anticipée, avant la décision d'octroi de subvention,
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention et à signer toutes les pièces issues de la présente.

Adoption à l'unanimité.

Le Maire,
Lionel ARPIN



Le secrétaire de séance,
Anne-Emmanuelle LECLERE

A handwritten signature in black ink, which appears to read "Leclere".